



**REVUE DE PRESSE TOURISTIQUE
DU 11 & 12 janvier 2022**

Mission Communication

SOMMAIRE

01 TENDANCES P3

LE REVENGE TRAVEL VA-T-IL FINIR PAR S'OPPOSER AU REPLI SUR SOI DU TOURISME RESPONSABLE ? P3

02 ECONOMIE P6

PLAFONDS DES AIDES : "B. LE MAIRE VA SIGNER TRES PROCHAINEMENT" LE DECRET. P6
HOTELLERIE :LE GOUVERNEMENT DOIT ALLER PLUS LOIN POUR SOUTENIR LE SECTEUR P7

03 DIVERS P11

NOUVELLE DUREE DE VALIDITE DU PASS SANITAIRE DE L'UE : QUE SE PASSE-T-IL POUR LES VOYAGEURS VACCINES DEPUIS PLUS DE NEUF MOIS ? P11
LES HUIT TENDANCES DU VOYAGE D'AFFAIRES EN 2022, SELON BCD TRAVEL P12

TOUR HEBDO DU 11 JANVIER

LE REVENGE TRAVEL VA-T-IL FINIR PAR S'OPPOSER AU REPLI SUR SOI DU TOURISME RESPONSABLE ?

<https://www.tourhebd.com/actualites/technologie/le-revenge-travel-va-t-il-finir-par-sopposer-au-repli-sur-soi-du-tourisme-responsable-686655.php>

Décimés par la crise, les acteurs du tourisme pourront s'appuyer sur les "Revenge Travelers", ces voyageurs frustrés de ne pas avoir pu s'évader vers des contrées lointaines pendant des mois et désormais prêts à dépenser plus qu'avant la crise.

Selon une enquête réalisée en juin 2021 par Simon-Kucher and Partners, cabinet de conseil international en stratégie et en marketing, une majorité (73 %) des sondés Français s'apprête à partir en vacances entre juin et septembre, alors que près de la moitié d'entre eux (46 %) déclare ne pas être partie en vacances au cours des 12 derniers mois. L'étude, conduite auprès d'un échantillon de plus de 5 000 personnes dans sept pays (Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, États-Unis, Russie et Chine), identifie les "Revenge Travelers" comme segment clé pour la reprise du secteur.

L'étude montre que 83 % des voyageurs Français entendent dépenser autant (44 %) ou plus (39 %) pour leurs voyages en 2021 qu'avant la pandémie. Le consommateur Français est à cet égard comparable à ses pairs, puisqu'également 83 % des sondés au niveau mondial sont dans ce cas de figure.

Sébastien Vincent, directeur au bureau de Paris, membre de l'équipe loisirs, tourisme et transports de Simon-Kucher & Partners, commente : « La pandémie a durement affecté l'industrie du voyage et des loisirs en 2020. Mais nos travaux anticipent une reprise de l'activité dès l'été 2021, avec des Français qui souhaitent voyager et dépenser autant, voire plus, qu'avant la pandémie. Les Français indiquent favoriser des voyages domestiques, ce qui est un motif d'espoir pour les acteurs du tourisme et des loisirs en France. Pour les entreprises du secteur, une fenêtre d'opportunité inédite s'ouvre pour remettre à plat les stratégies et leur modèle commercial, avec à la clé, l'agilité qui leur permettra de capitaliser sur les nouvelles tendances. »

Inversement, les "Revenge Travelers" prévoient de dépenser encore plus en voyages post-pandémie.

La tendance du "Revenge Travel" a déjà été observée en Asie à l'automne 2020, où les restrictions liées au virus avaient commencé à être levées. La Chine en est un exemple : selon Bloomberg, pendant la « Golden Week Holiday », les voyages de loisirs ont atteint 80 % du niveau d'avant la COVID-19 - une reprise prometteuse au vu de la situation actuelle.

Une tendance similaire est à observer aux Etats-Unis, où la demande domestique est très forte en ce deuxième trimestre 2021. Depuis le « Spring Break », nous observons un rebond fort de la demande, avec des niveaux de ventes supérieurs aux niveaux de 2019, et ce malgré l'absence de voyageurs internationaux.

40% des Français entrent dans la catégorie

Sur l'ensemble des consommateurs français interrogés, environ 40 % appartiennent actuellement à ce segment des "Revenge Travelers", un chiffre en hausse significative par rapport à notre dernière étude datant d'octobre 2020, où seulement 10 % des répondants prévoient de dépenser plus à la sortie de la crise qu'avant la pandémie. À noter également qu'environ 5 % des Français interrogés envisagent même de dépenser « beaucoup plus » qu'avant la crise pour leur hébergement, leur transport, leur nourriture, leurs excursions, mais aussi pour leurs souvenirs et autres cadeaux. Ce chiffre atteint même 10 % pour les dépenses liées au bien-être, sans doute lié à la volonté des Français de compenser une année marquée par les restrictions gouvernementales.

Si les perspectives du marché sont prometteuses, l'impact de la pandémie sur le comportement des voyageurs sera durable.

En 2020, les touristes ont dû séjourner plus près de chez eux. Cette tendance du "staycation" ne devrait pas s'estomper rapidement. Alors qu'ils étaient 50 % à rester en France pour leurs vacances avant la pandémie, ils sont maintenant 61 % à préférer voyager dans leur pays plutôt qu'à l'étranger.

La voiture restera le moyen privilégié

L'étude nous apprend aussi que la voiture restera le moyen privilégié par les Français pour se rendre en vacances (65 %), avec peu d'évolution liée à la pandémie. Les transports en public (métro, bus, train) ainsi que l'avion sont les deux moyens de transport les plus impactés par la crise du COVID : alors que 24 % (respectivement 39 %) des Français les utilisaient pour se rendre en vacances avant la pandémie, seulement 20 % (respectivement 31 %) les considèrent pour leurs déplacements post-COVID.

Les professionnels du voyage noteront également que 46 % des Français interrogés seraient prêts à prolonger leurs vacances d'une à deux semaines pour rester sur place tout en télétravaillant. Pour attirer cette clientèle, ils devront proposer un réseau internet haut débit stable (sollicité par 57 % des répondants) ainsi qu'une pièce supplémentaire pour permettre de travailler au calme (45 %).

Les comportements de réservation risquent également d'être impactés sur le long terme. Selon Dario Sangiovanni, directeur au bureau de Paris, également membre de l'équipe loisirs, tourisme et transports : « L'un des principaux changements dans le comportement des consommateurs suite à la pandémie concerne la réservation. Davantage de réservations en dernière minute à l'horizon et moins de produits packagés, traduisent une envie d'avoir de plus en plus de flexibilité dans ses choix. Les acteurs du secteur touristique devront donc revoir leur stratégie de communication et d'interaction avec clients et prospects pour s'adapter à ces nouveaux timings et ces nouvelles attentes des voyageurs. »

L'étude « Revenge Travel 2021 » a été menée par SimonKucher & Partners en juin 2020. Plus de 5 000 personnes ont été interrogées en France, en Allemagne, aux

Pays-Bas, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Russie et en Chine, sur leurs comportements en matière de voyages et de réservations.

Simon-Kucher & Partners est un cabinet de conseil international qui compte plus de 1 400 employés répartis dans 40 bureaux dans le monde et qui se concentre sur la TopLine Power®. Fondée en 1985, la société a plus de 35 ans d'expérience dans le conseil en stratégie, en ventes et en marketing. Elle est considérée comme leader international dans les domaines du pricing, du marketing et des ventes. Sa practice « LTT » est spécialisée dans les secteurs des Loisirs, du Tourisme et du Transport. En France, Simon-Kucher & Partners compte plus de 100 consultants basés à Paris.

PUBLICATION

TITRE

Titre de l'article

[Lien de l'article](#)

TOURMAG DU 11 JANVOER

PLAFONDS DES AIDES : "BRUNO LE MAIRE VA SIGNER TRES PROCHAINEMENT" LE DECRET

https://www.tourmag.com/Plafonds-des-aides-Bruno-Le-Maire-va-signer-tres-prochainement-le-decret_a111866.html

C'est une nouvelle qui va soulager quelques comptables et patrons du secteur du tourisme. En novembre, la Commission européenne avait pris le parti de relever les plafonds d'aides étatiques, pour permettre aux gouvernements de soutenir les entreprises encore en difficulté. Depuis, la France n'avait toujours pas ajusté sa position, mais cela n'est qu'une question d'heures. Selon Jean-Virgile Crance, le président du Groupement National des Chaînes hôtelières (GNC), Bruno Le Maire doit signer dans les prochains jours le texte.

Alors que le variant omicron flambe, le tourisme est une nouvelle fois ébranlé.

Entre les annulations de dernières minutes, en raison des tests positifs, et la généralisation du télétravail, le secteur de l'hôtellerie et restauration se retrouve une nouvelle fois en souffrance.

Les différents patrons des syndicats patronaux de la profession n'ont pas hésité à monter au créneau pour demander de nouvelles aides étatiques, afin de compenser les conséquences des décisions de l'Etat.

En vain pour le moment, puisque Bruno Le Maire ne veut pas entendre parler d'une nouvelle série de mesures, Bercy ayant refusé des aides aux bars et restaurants.

"Je suis responsable de l'argent des Français, ce n'est pas le mien, c'est le vôtre! Donc je ne peux pas le distribuer comme ça, sans vérifier que les gens en ont réellement besoin," a-t-il déclaré selon BFM TV.

Malgré tout, le ministre de l'Economie a distillé une bonne nouvelle.

Plafonds des aides : il faut que "la publication soit faite au Journal officiel, au plus vite"

En décembre dernier, nous vous révélions que la France n'avait toujours pas appliqué une disposition européenne.

"Le 24 novembre dernier, l'Europe a relevé le plafond des aides étatiques aux entreprises.

J'ai peine à croire que cela ne sera pas le cas. En France, nous avons plutôt tendance à faire plus que la réglementation européenne que moins.n," nous rapportait alors Jean-Virgile Crance, le président du Groupement National des Chaînes hôtelières (GNC).

Le gouvernement serait en passe de régler le problème et de s'aligner sur les dispositions européennes.

"Nous avons eu un accord. Bruno Le Maire nous a bien confirmé que la signature pour le relèvement des plafonds n'est qu'une question de jours," se félicite le responsable du syndicat patronal.

"Le plafond des coûts fixes passe donc de 10 à 12 millions et celui du fonds de solidarité de 1,8 à 2,3 millions. Il y a donc un alignement de la France sur l'augmentation des plafonds, sur ces deux dispositifs."

Et lors de la réunion qui se tenait ce mardi 11 janvier 2022 se tenait une réunion autour de Jean-Baptiste Lemoyne, le responsable a fait passer un autre message.

"J'ai demandé au ministre que la publication soit faite au Journal officiel, au plus vite. Nous attendons avec impatience sa publication, depuis de nombreuses semaines.

Nous sommes en plus sur une fin d'année fiscale, donc les acteurs économiques ont besoin d'avoir l'ensemble des éléments sur les dispositifs en place."

TOURMAG DU 12 JANVIER

HOTELLERIE : "LE GOUVERNEMENT DOIT ALLER PLUS LOIN POUR SOUTENIR LE SECTEUR !"

https://www.tourmag.com/Hotellerie-Le-gouvernement-doit-aller-plus-loin-pour-soutenir-le-secteur-_a111865.html

L'hôtellerie française, tout comme l'ensemble de l'industrie du tourisme, a pris de plein fouet la vague omicron. Avec elle, les annulations ont été nombreuses en décembre, janvier s'annonce d'ores et déjà très compliqué et février est totalement incertain. Ce mardi matin, Jean-Baptiste Lemoyne a échangé avec les syndicats patronaux de l'hôtellerie-restauration, pour faire un point sur la situation. Pour Jean-Virgile Crance, le président du Groupement National des Chaînes hôtelières (GNC) et participant de la réunion, le gouvernement doit aller plus loin pour soutenir le secteur !

TourMaG.com - Avant d'aborder ce qu'il s'est dit durant la réunion avec Jean-Baptiste Lemoyne, quel est le moral des troupes ?

Jean-Virgile Crance : Il y a une très forte inquiétude chez nos professionnels.

D'une part décembre a été assez compliqué pour un certain nombre d'entre eux et janvier est déjà très compliqué. A cela vous ajoutez le manque de perspectives sur février et mars 2022, et le tout rend la situation assez anxiogène.

La remise du pays au télétravail est assez proche d'un confinement déguisé, en tout cas, cela a quasiment les mêmes effets sur nos entreprises.

TourMaG.com - Le télétravail est une source d'inquiétude ?

Jean-Virgile Crance : Il nous inquiète beaucoup, en effet, car il aura un effet durable sur la profession.

Les entreprises sont obligées de s'adapter à cette contrainte qui rentre de plus en plus dans les mœurs. Nous voyons au sein de nos clients des négociations sociales en cours, pour définir des conditions de télétravail au sein des sociétés.

Le télétravail s'installe durablement dans le monde de l'entreprise. L'effet est indéniable sur la mobilité des travailleurs et donc de la clientèle affaires.

Coûts fixes : "Nous demandons qu'il soit activable dès une perte de 30% de chiffre d'affaires"

TourMaG.com - Justement en parlant de mesures, ce mardi 11 janvier 2022 se tenait une réunion autour de Jean-Baptiste Lemoyne. Les syndicats patronaux du secteur HCR ont été conviés. Quel message avez-vous fait passer au ministre ?

Jean-Virgile Crance : En décembre, j'avais interpellé le gouvernement, en lui demandant de réactiver les dispositifs existants.

Il ne sert à rien d'inventer de nouvelles mesures, car nous avons compris que le Gouvernement voulait nous emmener sur d'autres dispositifs, mais il suffit de remettre en route ce qui a été fait par le passé.

Nous avons aussi besoin d'être réactifs par rapport à la situation, il est important de rester sur ses bases connues.

Dans l'échange de ce matin, autour de Jean-Baptiste Lemoyne et des autres secteurs du tourisme impactés, l'enjeu pour ma part a été de faire remonter l'état de l'hôtellerie.

La situation est très contrastée avec des établissements qui ont fait une bonne année et beaucoup d'autres qui se retrouvent dans un état catastrophique, notamment dans les grandes villes.

TourMaG.com - Au-delà de cet état des lieux, qu'avez-vous demandé à Jean-Baptiste Lemoyne ?

Jean-Virgile Crance : Au début, le dispositif coûts fixes, de la perte d'exploitation, était actionnable dès lors que la perte du chiffre d'affaires atteignait 65%, puis Bruno Le Maire a baissé cette condition à 50%, la semaine dernière.

Nous avons, ainsi que l'ensemble des filières présentes lors de cette réunion, fourni de nombreux chiffres, pour illustrer la situation.

Nous demandons une révision du critère d'accessibilité, pour le fixer à une perte de 30% de chiffre d'affaires, afin de pouvoir accéder au dispositif des coûts fixes.

Sans coordination préalable, entre tous les participants, tout le monde est arrivé à cette même conclusion.

"Chômage partiel et exonérations de charges automatiquement activables"

TourMaG.com - Avez-vous demandé d'autres choses ?

Jean-Virgile Crance : Nous revendiquons pour les CHR (hôtels, cafés et restaurants, ndlr), que le chômage partiel et les exonérations de charges soient automatiquement activables pour les entreprises, sans condition de chiffre d'affaires.

Il est déjà acté que ces deux mesures sont accessibles pour les sociétés qui subissent les contraintes sanitaires, nous considérons que le télétravail est dévastateur pour le secteur. Donc, pour nous, cela justifie notre requête.

J'ai précisé à nouveau l'attention du ministre sur un autre phénomène qui va peser sur les entreprises, avec l'augmentation pharaonique des coûts liés à l'énergie.

Mes adhérents me parlent d'une hausse minimale de l'ordre de 50%.

A cela vous ajoutez, une augmentation des prix des matières premières. De façon mécanique, nous allons aussi avoir un accroissement de la masse salariale, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle grille de salaires.

Si le Gouvernement ne fait pas le nécessaire pour répondre à nos demandes, alors il risque de perdre tout le crédit des efforts faits jusque là, en poussant les entreprises dans des situations inextricables.

Ces demandes sont limitées pour le moment aux mois de décembre et janvier.

TourMaG.com - Avez-vous parlé des PGE alors que le Gouvernement n'hésite plus à dire qu'il discute avec Bruxelles ?

Jean-Virgile Crance : Oui, j'ai aussi fait passer un message.

Bruno Le Maire s'est exprimé dernièrement sur le fait qu'il pourrait y avoir des négociations pour repousser de quelques mois le début du remboursement des PGE. Cela se fera dossier par dossier.

Et d'autre part, il est étudié un étalement du remboursement du PGE sur 10 ans. C'est une très bonne nouvelle,]b les discussions avec Bruxelles sont en cours pour finaliser cette modification.

"Les PGE ne doivent pas se transformer en surendettement pour les entreprises"

TourMaG.com - Malgré tout, le problème de fond est-il réglé ?

Jean-Virgile Crance : Non, nous attirons l'attention sur le revers de la médaille des PGE.

A partir du moment, où il y aura des prêts à rembourser, les entreprises seront marquées au fer rouge. Nous aimerions que si le médiateur accepte un délai de remboursement sur 10 ans, que l'entreprise ne se retrouve pas pénalisée dans sa cotation bancaire.

Les PGE ne doivent pas se transformer en surendettement pour les entreprises. Nous sommes un secteur naturellement endetté, mais qui a fortement besoin aussi de réinvestir.

Nos entreprises doivent conserver une capacité de réinvestissement pour maintenir la qualité de l'offre dans le temps. L'équation n'est pas simple.

TourMaG.com - Que vous a répondu Jean-Baptiste Lemoyne sur toutes ces demandes, alors que Bruno Le Maire semble inflexible ?

Jean-Virgile Crance : Nous l'avons trouvé très ouvert, comme à son habitude. Je pense surtout que le gouvernement a besoin de preuves sur les situations que nous rencontrons. Il est nécessaire de faire la part des choses entre le ressenti et la réalité.

Nous avons tous fait de grandes études auprès de nos adhérents, pour donner des éléments chiffrés. Le ministère de Jean-Baptiste Lemoyne, a beaucoup de data.

Il ne fait pas de doute que le ministre va étudier de façon sérieuse, cette évolution sur le critère d'éligibilité des coûts fixes.

Nous avons bon espoir que Jean-Baptiste Lemoyne puisse faire infléchir la position de Bercy.

"Le nouveau classement hôtelier entre en vigueur le 1er avril, les textes doivent être publiés rapidement"

TourMaG.com - Concernant le classement des hébergements touristiques, où en sont les nouvelles règles ?

Jean-Virgile Crance : J'ai relancé Jean-Baptiste Lemoyne sur la publication des arrêtés de classement des hébergements touristiques. Le ministre les a signés en début d'année 2022.

En tant que président de la commission de classement des hébergements marchands au sein d'Atout France.

En 2021, nous avons réformé en profondeur le classement hôtelier, en y ajoutant les critères de développement durable, mais aussi en créant une nouvelle catégorie pour les Auberges de Jeunesse, permettant aussi la mutualisation de certains équipements.

Ce nouveau classement entre en vigueur le 1er avril et donc, la publication au Journal officiel doit se faire au plus vite.

J'ai aussi sollicité le ministre sur le plan de communication des métiers des cafés, hôtels, restaurants et de la filière tourisme. Jean-Baptiste Lemoyne a confirmé ce matin, qu'un budget de 5 millions d'euros a été acté pour 2022 et 5 autres millions pour 2023.

J'ai attiré son attention sur le fait que les professionnels soient associés à ce projet et que nous y travaillons le plus rapidement possible, étant donné les problématiques de personnels que nous avons.

Une réunion doit avoir lieu dans les prochains jours au sein des ministères sur ce travail de communication, nous en saurons plus très prochainement. Nous avons besoin que ce levier soit très rapidement activé !

ECHO TOURISTIQUE DU 12 JANVIER

NOUVELLE DUREE DE VALIDITE DU PASS SANITAIRE DE L'UE : QUE SE PASSE-T-IL POUR LES VOYAGEURS VACCINES DEPUIS PLUS DE NEUF MOIS ?

<https://www.lechotouristique.com/article/nouvelle-duree-de-validite-du-pass-sanitaire-de-lue-que-se-passe-t-il-pour-les-voyageurs-vaccines-depuis-plus-de-neuf-mois>

A partir du 1er février 2022, les règles changent pour la durée de validité du certificat européen de vaccination, avec des répercussions concrètes pour les voyageurs.

À compter du 1er février 2022, le certificat européen de vaccination contre le Covid-19 sera valide 9 mois maximum après la fin du schéma de primo-vaccination. Une décision qui a des répercussions très concrètes pour les voyageurs vaccinés : les nouvelles règles relatives à la période d'acceptation des certificats de vaccination s'appliquent en effet dans le cadre des voyages au sein de l'Union européenne.

Dans le détail, la Commission européenne a adopté le 21 décembre des règles relatives au certificat numérique Covid-19 de l'UE établissant, à des fins de voyage au sein de l'UE, une période d'acceptation contraignante de 9 mois (270 jours exactement) pour les certificats de vaccination.

« Les certificats de vaccination seront acceptés par les États membres pendant une période de neuf mois à compter de l'administration de la dernière dose de primovaccination, précise un communiqué de la Commission européenne. Dans le cas d'un vaccin à dose unique, cela signifie 270 jours à compter de la première et unique dose. Dans le cas d'un vaccin à deux doses, il s'agit de 270 jours à compter de la deuxième dose ou, conformément à la stratégie de vaccination de l'État membre de vaccination, de la première et unique dose après le rétablissement d'une personne infectée. »

Quid des doses de rappel ?

En vertu de ces règles de l'UE, applicables aux voyages intérieurs de l'UE, les États membres doivent donc accepter tout certificat de vaccination délivré depuis moins de neuf mois après l'administration de la dernière dose de primovaccination. Les États membres ne peuvent pas prévoir une période d'acceptation plus courte ou plus longue, souligne le document.

Quid des doses de rappel ? « Cette période d'acceptation tient compte des orientations du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, selon lesquelles les doses de rappel sont recommandées au plus tard six mois après la fin du premier cycle de vaccination, nous explique un porte-parole de la Commission européenne. Le certificat restera valable pendant une période de

grâce de trois mois supplémentaires au-delà de ces six mois afin de garantir que les campagnes nationales de vaccination puissent s'adapter et que les citoyens aient accès aux doses de rappel. » Soit neuf mois au total.

Que se passe-t-il au-delà de ce délai ? Une personne souhaitant voyager et vaccinée il y a plus de 9 mois pourra disposer d'un certificat valide si elle reçoit une troisième dose ou si elle présente un test PCR négatif, nous a-t-il également été précisé. Autrement dit, le délai de neuf mois s'impose uniquement aux personnes qui ont reçu seulement deux doses de vaccin (ou une seule dose pour le cas d'un vaccin mono-dose).

Des exemples sont donnés dans la FAQ publiée lorsque la Commission a proposé ces règles, le 25 novembre dernier. Ainsi, un certificat de vaccination qui indique comme date de vaccination avec la deuxième dose d'une série de primovaccination à deux doses le 15 mai 2021 doit être accepté jusqu'au 15 février 2022. Après cette date, la personne peut voyager sur la base du certificat de vaccination délivré après l'injection de rappel (qui n'est pas soumis à une période de validité à ce stade), soit sur la base d'un certificat de test de dépistage négatif au Covid-19.

DEPLACEMENTSPROS DU 12 JANVIER

LES HUIT TENDANCES DU VOYAGE D'AFFAIRES EN 2022, SELON BCD TRAVEL

<https://www.deplacementspros.com/mobility-management/les-huit-tendances-du-voyage-daffaires-en-2022-selon-bcd-travel>

TMC, dans son nouveau rapport Business Travel Trends for 2022, pointe des changements majeurs en cours dans le secteur, et leurs impacts auprès des travel managers et voyageurs d'affaires.

Les priorités ont souvent changé chez les gestionnaires de voyages d'affaires ces derniers mois, au gré des vagues de la pandémie de Covid-19. De nouvelles tendances se sont ajoutées à des contraintes économiques, se traduisant bien souvent par une réduction des dépenses de voyage. Résultat, il est plus urgent que jamais, au sein des entreprises, de rassurer les voyageurs et de justifier de l'utilité des déplacements. « Les tâches cruciales des travel managers consistent aussi à mesurer l'intérêt de tel ou tel voyage, à prouver aux parties prenantes internes qu'ils en valent vraiment la peine » a d'ailleurs rappelé Jorge Cruz, vice-président exécutif ventes et marketing chez BCD Travel, commentant le rapport et ses huit tendances présentées ci-dessous :

1. De l'intérêt d'effectuer ou non un voyage d'affaires

Au sortir d'une période prolongée où les voyages ont été souvent rares, parfois même inexistantes, les entreprises réexaminent l'intérêt d'envoyer leurs collaborateurs en voyage d'affaires. Quels sont ceux qui sont indispensables ? Certains voyages permettent en effet de tisser ou de renforcer des liens essentiels entre collègues, avec des clients et partenaires. Les politiques voyages doivent

aussi s'adapter aux nouvelles méthodes de travail, aider à trouver le bon équilibre entre réunions virtuelles et réunions en présentiel.

2. Des voyages plus durables

La COP26 a placé l'an dernier le changement climatique sous les projecteurs. De plus en plus de pays, ONG et autres associations telle IATA s'engagent en faveur d'un avenir à zéro émission de carbone. Les entreprises sont toujours plus nombreuses à se préoccuper de la dimension RSE. Et les gestionnaires de voyages d'explorer les moyens de réduire l'empreinte carbone des déplacements professionnels.

3. Les nouvelles attentes des travailleurs

L'évolution de la demande des collaborateurs, y compris en matière de télétravail, a un impact sur la manière de travailler et de voyager. Les entreprises doivent adapter leurs politiques aux besoins des nomades numériques et autres collaborateurs hybrides.

4. La gestion des risques liés aux nouvelles formes de travail

L'augmentation du travail à distance et du travail hybride exige des entreprises qu'elles étendent leur devoir de vigilance à l'égard de leurs employés chaque fois qu'ils ne sont pas au bureau, et pas seulement lorsqu'ils sont en déplacement professionnel.

5. Un ensemble de risques plus large

Si la pandémie a mis en avant le risque sanitaire, il est important de reconnaître les autres risques auxquels les gestionnaires de voyages et leurs voyageurs peuvent être exposés (dans le cadre du duty of care), tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, le terrorisme, les risques économiques et autres cybermenaces. Les entreprises doivent évaluer leur programme de gestion des risques liés aux voyages.

6. Les éléments essentiels de la cybersécurité

Les cybermenaces ne cessent de croître. Et de nombreux TM reconnaissent déjà l'importance de la cybersécurité, en la plaçant au premier plan de leur relation avec la TMC. Car il faut non seulement protéger l'entreprise mais aussi ses voyageurs. Et mieux vaut prévenir que guérir. Partant du postulat que les employés sont souvent le point faible d'une entreprise, il est ainsi fortement recommandé aux voyageurs de recevoir une formation adéquate en matière de sécurité. Et de prendre des précautions lorsqu'ils partent en déplacement.

7. La mondialisation réinitialisée

La pandémie a obligé à repenser la mondialisation, au regard de son impact sur l'environnement, sur certaines chaînes d'approvisionnement. Avec des entreprises souhaitant par exemple rapprocher les lieux de production des lieux de consommation, cela peut avoir un impact sur les déplacements d'affaires.

8. Les technologies financières à l'appel

L'adoption de nouvelles solutions techniques peut aider à simplifier, numériser et automatiser le paiement, le rapprochement et la gestion des factures. Avec comme objectif la gestion sans couture du déplacement, de la réservation à la gestion des notes de frais.

Visit.corsica